

COMMUNE DE VOID-VACON

L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars à 19h00, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GENTER Bernard, Monsieur GAUCHER Alain, Madame BOKSEBELD Virginie, Madame DEGRIS Monique, Monsieur LHERITIER Jean-Paul, Monsieur ROUX Patrice, Madame DE PRA Catherine , Monsieur HENRY Christophe, Madame BERTIN Sabine, Madame PAUL Delphine, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame LANG Emmanuelle, Monsieur HUSSON Anthony et Monsieur HONORE Samuel.

Absent avec pouvoir : Monsieur GRISVARD Joël donne pouvoir à Monsieur GENTER Bernard.

Absents sans pouvoir: Monsieur LANOIS Vincent et Madame PINTAURI Angélique.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DE PRA Catherine a été élue **secrétaire**.

Date de convocation : 22 mars 2016

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 30/03/2016 et affiché le compte-rendu de cette séance le 31/03/2016
--

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 février 2016
- Validation de l'avant-projet et plan de financement prévisionnel pour l'aménagement arboré d'une aire de stationnement ruelle des écoles
- Acceptation des Fonds de concours communautaire pour le projet d'espace de convivialité (« club house ») sur le terrain de football
- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet
- Modification de la durée hebdomadaire de service d'un adjoint technique de deuxième classe
- Détermination du nombre des adjoints – Mise à jour du tableau des adjoints
- Modification des membres des commissions communales
- Election d'un élu au conseil d'administration de la maison de retraite ESTIENNE DUPRE
- Election d'un membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)
- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Affaires diverses

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 février 2016

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Délibération n° 16-10 : Validation du projet et du plan de financement prévisionnel pour le l'aménagement arboré d'une aire de stationnement ruelle des écoles

Madame le Maire informe que la commission travaux a validé le projet d'aménagement arboré d'une aire de stationnement ruelle des écoles élaboré par SETRS, le maître d'œuvre. Elle présente ce projet de création de 18 places de stationnement dont une place handicapée avec un passage sécurisé pour les piétons et les écoliers.

Le Maire précise que l'Etat via la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et via le fonds de soutien aux communes remplissant un rôle de bourg-centre et le GIP Objectif Meuse peuvent participer dans le cadre de cette opération et présente le plan de financement prévisionnel joint en annexe pour cette opération d'aménagement et de sécurisation de la ruelle des écoles évaluée à 188 845,25 € HT, frais de maîtrise d'œuvre de 3500 € HT compris.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **valide** le plan de financement prévisionnel
- **sollicite** l'aide financière du GIP Objectif Meuse et de l'Etat via la DETR et du fonds de soutien aux communes remplissant un rôle de bourg-centre

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 16-11 : Acceptation des Fonds de concours communautaire pour le projet d'espace de convivialité (« club house ») sur le terrain de football

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé le 13 janvier dern 18-2016 d'espace de convivialité (« Club House ») afin d'offrir aux 110 enfants licenciés € parents un espace sécurisé et chauffé après les entraînements et les matchs.

Elle précise que le GIP Objectif Meuse via sa mesure 6.10 peut participer dans le cadre de cette opération.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 16-11 : Acceptation des Fonds de concours communautaire pour le projet d'espace de convivialité (« club house ») sur le terrain de football (suite)

Elle informe également que par délibération du 22 mars 2016, la Communauté de communes de Void a mis en place les fonds de concours de développement territorial pour les opérations d'investissement et elle a retenu le projet de création de cet espace de convivialité sur le terrain de football pour la Commune de VOID-VACON :

Montant de l'opération (HT) : 25 272,46 €

Subventions demandées (hors fonds de concours) : 0

Autofinancement (hors fonds de concours): 25 272,46 €

Montant du fonds de concours attribué : 4 893,60 €

Elle présente le plan de financement prévisionnel pour cette opération évaluée à 25 272,46 € HT, hors achat des bungalows acquis en 2008 et le déplacement de ceux-ci sur la plateforme qui ne sont pas comptabilisés dans ce projet :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant en HT	% du montant total de l'opération
Terrassement, alimentation en eau potable, évacuation des eaux usées, création d'une rampe pour personnes à mobilité réduite	24 143,00	AIDES PUBLIQUES:	4 893,60	19,36 %
Raccordement électricité	1 129,46	Fonds de concours communautaire par le biais du GIP Objectif Meuse (mesure 6.10)	4 893,60	19,36%
		AUTOFINANCEMENT	20 378,86	80,64 %
TOTAL	25 272,46	TOTAL	25 272,46	100 %

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **valide** le plan de financement prévisionnel
- **sollicite** l'aide financière du GIP Objectif Meuse (mesure 6.10) par le biais de fonds de concours communautaire.
- **se prononce** pour l'acceptation du fonds de concours de 4 893,60 euros

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 16-12 : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet, section I,

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent part en retraite à compter du 1^{er} août prochain et que pour pallier à son absence, il convient de prévoir à compter du 1^{er} mai 2016 la création d'un emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Madame le Maire propose donc aux membres de l'Assemblée d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

- **décide** de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2016,

- **dit** qu'il sera chargé des fonctions d'agent technique polyvalent,

- **dit** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget général,

- **donne** tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n° 16-13 : Modification de la durée hebdomadaire de service d'un adjoint technique de deuxième classe

Madame le Maire informe que suite à la réforme des rythmes scolaires, la durée hebdomadaire de service (DHS) d'un adjoint technique est passée de 5,49/35^{ème} à 7,48/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2014.

Or, il apparaît qu'il y a eu à l'époque une inversion de chiffre et que l'agent aurait dû avoir une durée hebdomadaire de service de 7,84 /35^{ème}

La collectivité a donc saisi pour avis le Comité technique sur ce changement de DHS et celui-ci a rendu un avis favorable lors de sa séance du 16 mars et l'agent a donné son accord sur cette modification.

Madame le Maire propose :

- d'augmenter la durée hebdomadaire de service d'un adjoint technique de 2^{ème} classe en la portant de 7,48/35^{ème} à 7,84/35^{ème} (soit de à 7h29 à 7h50) à compter du 1^{er} mai 2016

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 16-13 : Modification de la durée hebdomadaire de service d'un adjoint technique de deuxième classe (suite)

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **accepte** l'augmentation hebdomadaire de l'adjoint administratif de deuxième classe en la portant de 7,48/35^{ème} à 7,84/35^{ème} et de lui payer les heures complémentaires afin de procéder à la régularisation de cet agent.

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 16-14 : Détermination du nombre des adjoints – Mise à jour du tableau des adjoints

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

- La démission d'un adjoint est adressé au préfet (art L 2122-15 du CGCT), elle est définitive à compter du jour où son acceptation par le préfet a été portée à la connaissance de l'intéressé.
- Madame Christine BACHE, 2^{ème} dans l'ordre des adjoints depuis le 28 mars 2014, a présenté le souhait de quitter les fonctions de conseillère municipale et d'adjointe à Monsieur le Préfet de la Meuse, par lettre en date du 24 février 2016. Cette démission a été acceptée par courrier recommandé en date du 3 mars 2016 réceptionné par Madame BACHE le 15 mars 2016.

L'effectif du Conseil Municipal suite à cette démission sera de 18.

Suite à cette démission, le conseil à la faculté :

- De supprimer le poste d'adjoint vacant en question
- De procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- De supprimer le poste d'adjoint devenu vacant. Elle informe que les délégations de Mme BACHE seront redistribuées aux trois adjoints et n'exclut pas de proposer en cours de mandat l'élection d'un nouvel adjoint si la charge de travail est trop importante.
- De mettre à jour l'ordre du tableau des adjoints

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 16-14 : Détermination du nombre des adjoints – Mise à jour du tableau des adjoints (suite)

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, (15 voix pour, 1 voix contre) accepte la suppression du poste d'adjoint devenu vacant et fixe donc le nombre d'adjoints à 3.

Le tableau des adjoints est donc modifié ainsi qu'il suit :

Tableau des adjoints du 24 mars 2014		Tableau des adjoints du 29 mars 2016	
1	Bernard GENTER	1	Bernard GENTER
2	Christine BACHE	2	Alain GAUCHER
3	Alain GAUCHER	3	Virginie BOKSEBELD
4	Virginie BOKSEBELD		

Votants : 16

Pour : 15

Contre : 1

Abstention : 0

Délibération n° 16-15 : Modification de la composition des commissions communales

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Madame Christine BACHE en tant que conseillère et de deuxième adjoint, il convient de modifier la composition des 7 commissions municipales qui ont été créés le 28 mars 2014 afin d'étudier les affaires de la commune.

Toutes les commissions sont présidées par Madame le Maire et un adjoint est désigné en tant que Vice-Président.

Madame Le Maire rappelle que les commissions peuvent être modifiées en cours de mandat.

· Commission n°1 : Commission communale des finances

Vice-Président : Monsieur Bernard GENTER

Membres : Monsieur Alain GAUCHER, Madame Virginie BOKSEBELD, Monsieur Jean-Paul LHERITIER et Monsieur Christophe HENRY

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 16-15 : Modification de la composition des commissions communales (suite)

· Commission n°2 : Commission communale des travaux – urbanisme – voirie – bâtiments – aménagements paysagers

Vice-Président : Monsieur Bernard GENTER

Membres : Monsieur Alain GAUCHER, Madame Isabelle LIEGEOIS, Madame Emmanuelle LANG, Monsieur Christophe HENRY, Madame Catherine DE PRA, Monsieur Joël GRISVARD, Madame Angélique PINTAURI, Monsieur Samuel HONORE, Monsieur Anthony HUSSON, Monsieur Vincent LANOIS, Monsieur Jean-Paul LHERITIER et Madame Delphine PAUL.

· Commission n° 3: Commission communale des réseaux d'eau et d'assainissement

Vice-Président : Monsieur Alain GAUCHER

Membres : Monsieur Bernard GENTER, Madame Isabelle LIEGEOIS, Madame Emmanuelle LANG, Monsieur Christophe HENRY, Madame Catherine DE PRA, Monsieur Joël GRISVARD, Madame Angélique PINTAURI, Monsieur Samuel HONORE, Monsieur Anthony HUSSON, Monsieur Vincent LANOIS, Monsieur Jean-Paul LHERITIER et Madame Delphine PAUL

· Commission n° 4: Commission communale des forêts

Vice-Président : Madame Virginie BOKSEBELD

Membres : Monsieur Patrice ROUX, Madame Delphine PAUL, Monsieur Vincent LANOIS, Madame Emmanuelle LANG et Monsieur Alain GAUCHER.

· Commission n° 5: Commission communale de l'environnement, cadre de vie et fleurissement

Vice-Président : Madame Virginie BOKSEBELD

Membres : Madame Catherine DE PRA, Madame Sabine BERTIN, Madame Emmanuelle LANG, Madame Monique DEGRIS, Madame Angélique PINTAURI et Monsieur Joël GRISVARD

· Commission n° 6: Commission communale de la communication - des animations et fêtes et du jumelage

Vice-Président : Monsieur Alain GAUCHER

Membres : Madame Isabelle LIEGEOIS, Madame Angélique PINTAURI, Monsieur Samuel HONORE, Madame Virginie BOKSEBELD, Monsieur Patrice ROUX et Madame Monique DEGRIS.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 16-15 : Modification de la composition des commissions communales (suite)**· Commission n° 7: Commission communale vie sociale (solidarité, écoles, culture, jeunesse et sports)**

Vice-Président : Monsieur Alain GAUCHER

Membres : Madame Isabelle LIEGEOIS, Madame Emmanuelle LANG, Madame Sabine BERTIN, Madame Catherine DE PRA, Monsieur Christophe HENRY, Monsieur Patrice ROUX, Madame Virginie BOKSEBELD, Madame Delphine PAUL, Monsieur Joël GRISVARD et Monsieur Samuel HONORE

Délibération n° 16-16 : Election d'un élu municipal au Conseil d'Administration de la maison de retraite ESTIENNE DUPRE

Madame le Maire fait connaître qu'il y a lieu de désigner un nouveau membre titulaire du Conseil d'Administration de la maison de retraite ESTIENNE DUPRE suite à la démission de Madame Christine BACHE en sa qualité de conseillère municipale.

Madame le Maire propose aux délégués suppléants, à savoir Madame LANG et Monsieur GAUCHER, s'ils sont intéressés pour être délégué titulaire dudit Conseil d'Administration.

Madame Emmanuelle LANG accepte de devenir délégué titulaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** des membres présents ou représentés de désigner Madame Emmanuelle LANG en tant que membre titulaire du Conseil d'Administration de la maison de retraite.

Il convient ensuite d'élire un membre suppléant afin de remplacer Madame Emmanuelle LANG.

Madame le maire fait part de la candidature de Monsieur Joël GRISVARD qui est excusé. Aucune autre candidature n'est proposée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** des membres présents ou représentés de désigner en qualité de délégué suppléant Monsieur Joël GRISVARD.

Les deux membres titulaires et les deux membres suppléants issus du Conseil Municipal et siégeant au Conseil d'Administration de la Maison de retraite Estienne DUPRE de VOID-VACON sont donc dorénavant :

- Les Membres titulaires : Monsieur Jean-Paul LHERITIER et Madame Emmanuelle LANG
- Les Membres suppléants : Monsieur Alain GAUCHER et Monsieur Joël GRISVARD.

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 16-17 : Election d'un membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Vu les articles R 123-8, R 123-10 et R1213-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 fixant à 9 le nombre d'administrateurs du CCAS,

Considérant que 6 membres du Conseil municipal ont été élus par un vote à bulletins secrets le 17 avril 2014,

Vu la démission de Madame Christie BACHE de son mandat de conseillère municipale en date du 15 mars 2016,

Vu que Madame Christie BACHE était membre du Conseil d'Administration du CCAS, il convient donc d'élire un nouveau membre dudit Conseil d'Administration

Vu que Monsieur Samuel HONORE a fait acte de candidature pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Il est procédé au vote à main levée, le Conseil Municipal ayant décidé à l'unanimité de voter par ce biais et non par bulletin secret.

Monsieur Samuel HONORE obtient l'unanimité, soit 16 voix.

Est donc élu membre du Conseil d'Administration du CCAS Monsieur Samuel HONORE

Les élus qui siègeront au Conseil d'Administration du CCAS sont donc :

- Sabine BERTIN
- Angélique PINTAURI
- Joël GRISVARD
- Isabelle LIEGEOIS
- Patrice ROUX
- Samuel HONORE

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014

► Marché de fourniture: Fourniture de boîtes d'ampoules et de guirlandes confiée à la société S.A.V ILLUMINATIONS pour un montant global de 3 291,50 € HT

► Marché de travaux: Désamiantage avant la rénovation et l'extension de l'école élémentaire du Petit Ruisseau attribuée à la société REVILIS SAS pour un montant de 13 950,00 € HT

► Marché de travaux: Signature de l'avenant n°1 du lot 11 « Plomberie » concernant la réhabilitation d'un immeuble sis 37-39 rue Louvière avec SARL VIARD suite à la cession du fonds de commerce de cette société à SAS VIARD Energie

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

► Marché de travaux: Réparation du pont Place Charles de Gaulle suite à un sinistre confiée à la SARL RAIWISQUE pour un montant de 1 640,00 € HT

► Acceptation par GROUPAMA du remboursement de 1 960,20 euros + 279,00 euros après présentation de la facture pour la réparation du Pont situé place Charles de Gaulle

► Marché de fourniture: Fourniture de 7 blocs de secours et d'une batterie pour l'alarme de la salle J.L Gilbert confiée à la société SARL DOURCHE pour un montant global de 488,21 € HT

► Marché de fourniture: Fourniture de traitement répulsif vers de terre pour le terrain de football confiée à la société TECHNIGAZON pour un montant de 600,00 € HT

► Marché de fourniture: Fourniture de désherbants attribuée à la société PRIMALAB SAS pour un montant de 967,00 € HT

► Marché de travaux: Pose de pièges à rongeurs et dispersion d'appâts pour la station d'épuration confiée à l'association LES COMPAGNONS DU CHEMIN DE VIE pour un montant de 930,00 € TTC

► Marché de fourniture: Fourniture de panneaux de rues, de tubes alu, etc attribuée à la société SIGNAUX GIROD EST pour un montant global de 525,78 € HT

► Marché de travaux: Remise en conformité de l'éclairage salle CUGNOT avec la séparation de l'éclairage + échange du néon cuisine confiés à la SARL DOURCHE pour un montant de 1 062,33 € HT

► Marché de travaux: Raccordement des eaux pluviales sous la chaussée rue Louvière confié à la SARL HCT pour un montant de 685,00 € HT

► Marché de travaux: Création d'un branchement électrique rue de la Tannerie confiée à la société ERDF pour un montant de 872,04 € HT

► Marché de travaux: Modification du réseau électrique pour la restructuration de l'école élémentaire confiée à la société ERDF pour un montant de 749,00 € HT

► Marché de travaux : rénovation de l'Eglise Notre-Dame

- lot n°1 « Gros œuvre – ravalement de façades » attribué la SARL MACAIRE pour un montant de 129 830,00 € HT (offre de base + option de dépose et repose des bancs)
- lot n°2 « Vitraux » attribué à la SARL ATELIER BASSINOT pour un montant de 30 954,00 € HT
- lot n°3 « Electricité » attribué à la SARL SERELEC pour un montant de 39 585,00 € HT
- lot n°4 « Peinture » attribué à la SARL MENOUX pour un montant de 27 490,90 € HT
- lot n°5 « Menuiserie bois » attribué à la SARL HOUSSARD pour un montant de 12 270,00 € HT (correspondant à l'ensemble des options 1, 2, 3, 4 et 5)

► Marché de travaux : Travaux sylvicoles conformément au programme d'action forestier voté confiés à l'OFFICE NATIONAL DES FORETS pour un montant de 15 966,51€ HT

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

► Marché de service : Maîtrise d'œuvre pour la création de 2 places de retournement confiée à l'OFFICE NATIONAL DES FORETS pour un montant de 1 695,00 € HT

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions

Questions diverses

Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10

COMMUNE DE VOID-VACON

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 février 2016

Délibération n° 16-10 : Validation du projet et du plan de financement prévisionnel pour le l' aménagement arboré d' une aire de stationnement ruelle des écoles

Délibération n° 16-11 : Acceptation des Fonds de concours communautaire pour le projet d' espace de convivialité (« club house ») sur le terrain de football

Délibération n° 16-12 : Création d' un emploi permanent d' adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet

Délibération n° 16-13 : Modification de la durée hebdomadaire de service d' un adjoint technique de deuxième classe

Délibération n° 16-14 : Détermination du nombre des adjoints – Mise à jour du tableau des adjoints

Délibération n° 16-15 : Modification de la composition des commissions communales

Délibération n° 16-16 : Election d' un élu municipal au Conseil d' Administration de la maison de retraite ESTIENNE DUPRE

Délibération n° 16-17 : Election d' un membre du Conseil d' Administration du Centre Communal d' Action Sociale (C.C.A.S)

Décisions prises en vertu de l' article L2122-22 du CGCT**Affaires diverses**

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	
Alain GAUCHER	
Virginie BOKSEBELD	
Monique DEGRIS	
Jean-Paul LHERITIER	
Patrice ROUX	
Joël GRISVARD	Procuration à Bernard GENTER
Catherine DE PRA	
Vincent LANOIS	Absent
Christophe HENRY	
Sabine BERTIN	
Delphine PAUL	
Isabelle LIEGEOIS	
Emmanuelle LANG	
Angélique PINTAURI	Absente
Anthony HUSSON	
Samuel HONORE	